

Modification des compétences de la communauté d'agglomération

Le conseil municipal valide les propositions de toilettage et réécriture des statuts de la communauté d'agglomération Mont St Michel - Normandie. Les communes reprennent les compétences suivantes : Le nettoyage des plages et le transport des élèves des écoles maternelles et primaires vers des équipements sportifs ou culturels communautaires.

Rapport de la Commission Locale des Charges Transférées

Pas de changement pour la commune de St Laurent de Cuves. Des évènements ou animations ne seront plus financés par la communauté d'agglomération mais par les communes avec un transfert financier dont le montant reste fixe vers les communes concernées. Le conseil émet un avis favorable suite à la présentation de ce rapport.

Frais de fonctionnement des écoles où sont scolarisés les enfants de ST LAURENT DE CUVES

_ Brécey : coût pour un enfant en maternelle 1 033 € pour un enfant en primaire 664 €

Ecole publique : 12 élèves en maternelle ; 11 élèves en primaire ;

Il sera versé la somme de 19 700 € à la commune de Brécey

Ecole privée : 9 élèves en maternelle ; 12 en primaire. Il sera versé la somme de 17 265 à l'OGEC de l'école Jeanne d'Arc.

_ St Pois : coût pour un enfant en maternelle 1 001 €, pour un enfant en primaire 508 €

4 enfants en maternelle dont un enfant reste 2 mois ; 5 enfants en primaire. Il sera versé 5 743.20 € à la mairie de St Pois.

Le coût global de scolarisation pour les enfants de la commune de St Laurent de Cuves pour l'année scolaire 2017-2018 est de 42 708,50€.

Extension de périmètre du SDEM50 (Syndicat départementale d'Energie de la Manche)

Le conseil valide l'adhésion de la commune nouvelle de Tessy-Bocage à compter du 1^{er} janvier 2019 au SDEM50.

Acquisition de la propriété des conjoints JAMES

Le compromis est signé (prix d'achat : 77 000 €).

Le cabinet d'architecture VIART a fait un relevé de l'existant et présentait un projet d'aménagement succinct de deux commerces avec une estimation financière.

Divers

_ Les garages situés impasse du presbytère seront loués 15 € par mois à compter du 1^{er} novembre 2018 à Mme Béatrice LAISNE.

_ Mme Yvette FILLATRE conseillère municipale est nommée membre de la commission électorale.

_ Il sera versé 120.97 € à l'association paroissiale de St Pois.

_ Le repas des aînés est fixé à la date du 21 octobre 2018, les personnes âgées de 65 ans et plus ont reçu une invitation. Dans le cas contraire, prière de se faire connaître à la Mairie.

_ Un maraîcher bio et un marchand de viande sont présents le dimanche matin sous la halle, place Maillard.

_ Les enfants de la commune âgés de 0 à 10 ans recevront une invitation pour l'arbre de Noël organisé par le comité des fêtes le dimanche 16 décembre en après-midi.

En cas d'oubli, merci de se faire connaître à la mairie.